



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 7 avril 2026

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

OBJET : Désignation des deux représentants de la CAB au conseil de surveillance du centre hospitalier de Bastia

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril à 17h30, s'est réuni le Conseil communautaire au siège de la CAB, port de Toga, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 1^{er} avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARMANET Guy, BATTESTI Gilles, BERETTI Hélène, CALLIER Jeanne, CIMINO Philippe, COLOMBANI Carulina, COVILLI Pierre-Antoine, de GENTILI Emmanuelle, FILIPPI Françoise, GIAMARCHI Marie-Dominique, GUAITELLA-PALMIERI Corinne, GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MONDOLONI Jean-Martin, MORGANTI Julien, NATALI Josée, OLIVESI GUIDI Josepha, ORSINI Pierre, PADOVANI Marie-Hélène, PAPAIZIAN Laurent, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, POGGI Marie-Claire, POGGI Rose-Marie, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMEONI Gilles, SIMONI-PIACENTINI Céline, STROMBONI Marie, VALERY-GRAZIANI Nathalie

ONT DONNE POUVOIR :

TIERI Paul à SAVELLI Pierre
BERTOLUCCI Marie-Christine à GIAMARCHI Marie-Dominique
CASTELLANI Pasquale à SIMEONI Gilles
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis
BIAGGINI Jean-Jacques à BATTESTI Gilles

ABSENTS :

BATTINI Nicolas, SIMONI Pierre Baptiste

QUORUM : 21

Madame STROMBONI Marie, benjamine de l'assemblée, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Désignation des deux représentants de la CAB au conseil de surveillance du centre hospitalier de Bastia

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'article R.6143-3 du code de la santé publique indiquant que sont membres du Conseil de surveillance pour les établissements de santé du ressort communal deux représentants d'un EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre ;

Considérant le renouvellement des membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia issu des élections municipales des 15 mars et 22 mars 2026 ;

Considérant dès lors, qu'il convient de désigner deux représentants de la CAB au Conseil de surveillance du centre hospitalier de Bastia ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

À l'unanimité ;

DÉSIGNE

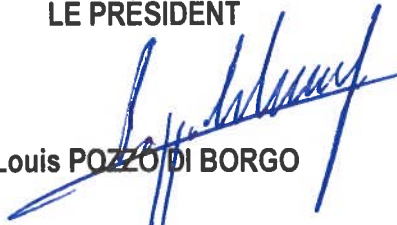
Les deux membres suivants :

- Louis POZZO DI BORGO ;
- Emmanuelle de GENTILI ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT


Louis POZZO DI BORGO